



## AVIS DE PUBLICITE

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### Place Richard Feuillet

#### Propriétaire

Commune d'ONDRES  
2189 avenue du 11 Novembre 1918  
40440 ONDRES  
Téléphone : 05 59 45 30 06  
Site internet : [www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)

#### Objet :

La Commune d'ONDRES met à disposition dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an, une partie du terrain situé au droit du complexe sportif LARRENDART d'une superficie d'environ 150m2.Cet emplacement ne sera pas desservi par les différents réseaux.

La durée de l'occupation sera du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026

#### Communication :

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune d'Ondres ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame ITHURRITZE Hélène, Service Urbanisme & Foncier, par mail à l'adresse : [foncier@ondres.fr](mailto:foncier@ondres.fr)

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :

Madame le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES ou déposées à l'adresse de la Mairie d'ONDRES ou transmises par mail à [foncier@ondres.fr](mailto:foncier@ondres.fr)

**Date limite de remise des propositions** : le 28/11/2025 à 17h00.

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.



L'océan comme horizon

## **APPEL A CANDIDATURES**

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable Place Richard Feuillet**

---

#### **CAHIER DES CHARGES**

---

**Date limite de dépôt des dossiers : le 28/11/2025 à 17h00**

## **SOMMAIRE**

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l'appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexe :
- Plan

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable d'une partie du terrain communal situé au droit du complexe sportif Larrendart, d'une superficie d'environ 150m<sup>2</sup>, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES**

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard trois jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit de ne pas attribuer le lot.

Le titulaire du lot aura l'obligation d'avoir des structures avec un habillage permettant une insertion dans l'environnement. Une précision devra être apportée dans le dossier de candidature. Les containers bruts ne seront pas acceptés.

La Commune appliquera une majoration de la redevance de 50%, avec un maximum de 1000€, en cas de non-respect par l'attributaire, de l'obligation de réaliser un habillage de leurs structures.

Un premier versement de 500 euros sera effectué à la signature de la convention d'occupation à titre précaire et révocable.

En cas d'absence de candidature ou de candidature inadaptée ou non retenues, le lot sera attribué librement par la Commune.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES ([www.ondres.fr](http://www.ondres.fr)).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,
- Dossier administratif comprenant les éléments propres à chaque activité figurant dans la rubrique « CONDITIONS GENERALES » du projet de convention, annexé au présent cahier des charges,
- Si besoin un dossier technique décrivant la structure à installer ***qui sera obligatoirement démontable***. Pour les containers et structures préfabriquées, une copie du devis détaillé devra être jointe au dossier de candidature, précisant la nature de l'habillage.
- Présentation de l'activité (précision sur les emplois créés, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, etc...)

## **ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- Variété des produits et éléments tarifaires,

- Services proposés et adaptation à la vie et l'animation de la Commune,
- Qualité des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES
- Expérience du candidat dans le domaine du commerce,
- Emplois créés et proposition de redevance du demandeur

## **ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES**

A titre indicatif, la redevance minimum définie par La Commune sera indiquée sur demande effectuée par mail. Le candidat peut faire une proposition qui ne pourra être inférieure au montant indiqué par la Commune

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par mail, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES  
Service Urbanisme & Foncier  
Hôtel de Ville  
2189, av. du 11 novembre 1918  
40440 ONDRES**

### **APPEL A CANDIDATURE PLACE RICHARD FEUILLET**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

